

swiss aquatics 
diving

CRITÈRES D'ÉVALUATION
PISTE 2024

Manuel

Maël Mülhauser

CHEF DE LA RELÈVE Swiss Aquatics Diving

Avant-propos

« PISTE » est l'outil développé par Swiss Olympic (SO), que les fédérations sportives ont l'obligation d'utiliser dans leurs processus de constitution d'une base d'athlètes de la relève. Swiss Aquatics Diving (SAD) propose son propre concept PISTE sur la base de certains outils développés par SO, mais aussi d'indicateurs spécifiques à notre sport, le plongeon. Ces indicateurs, leur méthode d'évaluation et le barème qui leur est appliqué sont décrits dans ce manuel. Ces éléments sont pondérés en fonction de l'âge de l'athlète et du moment de sa carrière sportive en regard du concept « FTEM Diving ». Les points obtenus par les athlètes servent ensuite de base de réflexion rationalisée pour une proposition de sélection dans le cadre régional ou national juniors, selon le barème et les critères présentés à la page 10 du document.

Catégories d'âge selon le concept FTEM spécifique Diving et inscriptions à PISTE	2
Agenda PISTE 2024	3
1. Développement de la performance	4
a. Évolution de la courbe de performance saisonnière (max 3 pts)	4
b. Développement de la performance sur la carrière (max 6 pts)	4
2. Performance du moment	5
a. Performance en compétition (max 30/40 pts)	5
b. Performance en entraînement (max 16 pts)	6
c. Performance dans le cadre de tests spécifiques au sport concerné (max 15 pts)	6
3. Psyché	6
a. Motivation à la performance (max 5 pts)	6
4. Capacité de résistance	6
a. Aux niveaux physique et psychique (max 4 pts)	6
5. Conditions anthropométriques	6
a. Spécifiques au sport concerné (non pris en compte)	6
6. Biographie de l'athlète	7
a. Âge d'entraînement, volume d'entraînement (max 4 pts)	7
b. Entourage (max 2 pts)	7
7. Autres critères spécifiques au sport concerné	8
a. Qualité de plongeon (max 5 pts)	8
b. Difficulté du programme de concours (max 5 pts)	8
c. Intégration des athlètes High Diving	9
Critères de sélection dans le cadre régional et le cadre national juniors	10

Catégories d'âge selon le concept FTEM spécifique Diving et inscriptions à PISTE

F1 et F2 : pas encore de suivi PISTE.

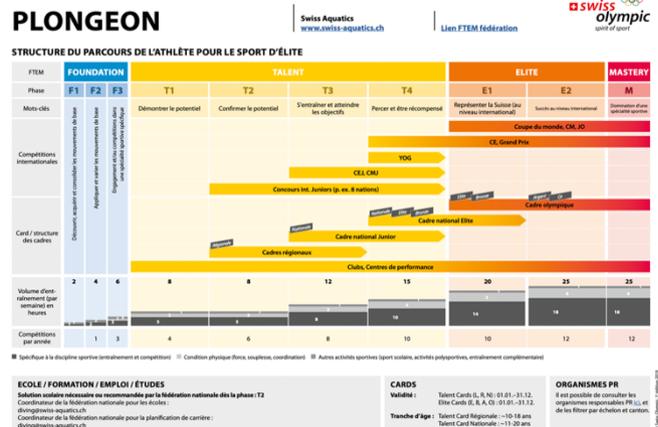
F3 et T1 : dès l'année des 9 ans, tout athlète licencié participant à des compétitions (Kids-League compris) peut être intégré dans le suivi PISTE. L'athlète peut se présenter comme candidat potentiel au cadre régional pour la saison suivante, soit l'année des 10 ans, pour autant que les critères d'exigences soient remplis. Une sélection, même régionale, est impossible avant l'année des 10 ans. Un-e athlète ne peut participer qu'une année en catégorie T1 et sera automatiquement inscrit-e en T2 la saison d'après.

T2 : intégration dans le cadre régional si les critères sont remplis, entre 10 et 12 ans. Les athlètes de 13 et 14 ans qui participent à PISTE pour la première fois peuvent être inscrits en catégorie T2 pour une année, puis seront automatiquement inscrit-es en T3 la saison d'après.

T3 : Intégration dans le cadre régional si les critères sont remplis, entre 13 et 14 ans. Dès l'année des 13 ans, les membres du cadre régional T2 (sauf exception lors d'un transfert depuis une autre discipline sportive) peuvent se porter candidat pour le test T3 et être sélectionnés dans le cadre national junior pour la saison suivante correspondant à l'année des 14 ans, si les critères sont remplis. Une sélection nationale n'est pas possible avant l'année des 14 ans. Les athlètes de 15 à 17 ans peuvent exceptionnellement faire le test T3 si leur ancienneté de pratique est de moins de deux saisons, et être sélectionnés pour le cadre régional uniquement.

T4 : Dès l'année des 15 ans, pour tout athlète T3 dont l'ancienneté de pratique excède deux saisons. Intégration dans le cadre régional ou national selon les critères remplis. Tout athlète spécialisé High Diving doit être inscrit en catégorie T4.

E1 et plus : Les critères décrits ici ne s'appliquent plus aux athlètes de catégorie élite.



Soit, selon les années de naissance en 2024 :

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
T1		Si 1 ^{ère} fois	Si 1 ^{ère} fois	Si 1 ^{ère} fois						
T2					Si 1 ^{ère} fois	Si 1 ^{ère} fois				
T3							Si < 2 ans pratique	Si < 2 ans pratique	Si < 2 ans pratique	
T4										

Agenda PISTE 2024

L'agenda suivant est valable pour la période de récolte des données par SAD auprès des clubs formateurs. L'agenda suivant est contraignant : tout club n'ayant pas remis les données ou répondu aux questionnaires dans les temps recevra un premier rappel pour remédier à l'oubli jusqu'à 10 jours après la date limite. Passé ce délai, les données non-reçues seront considérées comme nulles et ne pourront être attribuées aux athlètes concerné-es.

Du 1^{er} mars au 31 mars 2024	Inscriptions et désinscriptions à PISTE Diving 2024
Du 1^{er} mars au 30 avril 2024	Période de récolte des données BIO <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questionnaire sur l'entraînement ➤ Questionnaire LEMOVIS ➤ Questionnaire « Tool_Umfeld »
Les 25-26 mai 2024	Période de récolte des données T-DAY <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le déroulement des journées de test sera précisé dans l'invitation séparée.
Du 1^{er} mai au 21 juillet 2024	Période de récolte des données PERF <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les entraîneurs responsables de centres d'entraînement pourront remplir les tableaux de chacun de leur athlète dans le Personal Online Document.
Du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024	Examen final des données récoltées et calcul des points PISTE
Le 2 août 2024	Transmission de la proposition de sélection au comité de sélection SAD et à SO
Août 2024	Délibération de SAD et SO et validation des sélections
Dès que les sélections sont validées, SAD fera l'annonce des sélections et mettra les feedbacks à disposition des clubs	
1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025	Période de validité des SOTC de la saison 24/25

1. Développement de la performance

a. Évolution de la courbe de performance saisonnière (max 3 pts)

La courbe de performance d'un athlète est calculée pour chaque hauteur (tremplins de 1m et 3m, plateforme) sur la base des points obtenus à chaque concours World Aquatics (WA) renseignés dans le tableau des résultats de la saison en cours. L'évolution de la courbe de performance saisonnière est ensuite calculée comme une courbe de tendance linéaire. Mathématiquement parlant, la pente de cette courbe est prise en compte afin de déterminer :

- une régression ou une progression nulle,
- faible,
- moyenne,
- ou forte selon le barème suivant.

La *moyenne* des points obtenus pour chaque discipline est ensuite prise en compte.

Progression	Négative	Faible	Moyenne	Forte
Pts	0	1	2	3
Pente math.	<0	0 – 5	5 - 10	10 et plus

L'attribution de points pour une *nouvelle* discipline se fait en relation à la moyenne des performances (cf. 2.a.). 1 point de base est donné pour toute nouvelle discipline intégrée dans les résultats, 2 points si la moyenne des performances atteint au moins 50% des points de référence et 3 points si elle atteint au moins 75%.

b. Développement de la performance sur la carrière (max 6 pts)

Avec l'amélioration du suivi des résultats des athlètes sur plusieurs saisons, il est possible de déterminer le développement de la performance sur un temps plus long qu'une saison. Ainsi, la progression des athlètes est également considérée sur le long terme. 3 points maximum peuvent être attribués pour chaque discipline individuelle (1m, 3m, PTF, HD) évaluée par l'indicateur PERF lors des derniers PISTE. Pour ce faire, il faut au moins deux évaluations de saisons consécutives. Les points sont attribués jusqu'au maximum de 6 points selon le tableau suivant :

Progression	Négative	Faible	Moyenne	Forte
Pts	0	1	2	3
Pente math.	<0,9%	+1 à +4,9%	+5 à +9,9%	+10% et plus

2. Performance du moment

a. Performance en compétition (max 30/40 pts)

La performance en compétition de l'athlète est calculée pour chaque hauteur (tremplins de 1m et 3m, plateforme, High-Diving 15m et 20m) sur la base des points obtenus à chaque concours WA renseignés dans le tableau des résultats de la saison écoulée. La moyenne des points des *trois meilleures performances de la saison par discipline* est ensuite comparée aux points de référence de l'année en cours. Le total de points PISTE obtenus correspond à la somme des points obtenus pour toutes les disciplines présentées en concours officiels.

Les performances en plongeon synchronisé sont évaluées selon le même principe, avec leur propre tableau de points de référence. Chaque discipline peut apporter maximum 5 points PISTE à l'athlète, soit 10 au total pour les deux meilleures disciplines de plongeon synchronisé.

Tous les concours respectant les règles des programmes Juniors de plongeon de World Aquatics sont pris en compte dans l'évaluation PISTE. Parmi ceux-ci, les Championnats Suisses de la Relève sont obligatoires. Les championnats régionaux ou les concours internationaux juniors sont optionnels.

Tableau de référence des points selon âge Filles 2024										
Catégorie	Juniors D			Juniors C		Juniors B		Juniors A		
Âge (ans)	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Sexe	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
1m	136	151	168	218	229	260	274	322	339	356
Synchro 1m	120	130	140	150	160	170	180	200	220	240
3m	146	162	180	230	242	273	287	324	341	358
Synchro 3m	140	150	160	160	180	190	200	210	226	240
Plateforme				202	213	245	258	292	307	322
Synchro Ptf.				180	180	190	200	210	225	240
Points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Synchro</i>	61 - 70%	71 - 80%	81 - 90%	91 - 99%	100% et +					
<i>Individuel</i>	56-60%	61-65%	66-70%	71 - 75%	76 - 80 %	81 - 85%	86 - 90%	91 - 95%	96 - 99%	100% et +

Tableau de référence des points selon âge Garçons 2024										
Catégorie	Juniors D			Juniors C		Juniors B		Juniors A		
Âge (ans)	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Sexe	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
1m	152	169	188	268	282	315	332	383	403	423
Synchro 1m	120	130	140	150	160	170	180	200	220	240
3m	176	196	217	297	313	345	363	440	463	486
Synchro 3m	140	150	160	160	180	200	210	220	239	245
Plateforme				255	268	302	318	387	407	427
Synchro Ptf.				180	180	180	190	205	228	240
Points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Synchro</i>	61 - 70%	71 - 80%	81 - 90%	91 - 99%	100% et +					
<i>Individuel</i>	56-60%	61-65%	66-70%	71 - 75%	76 - 80 %	81 - 85%	86 - 90%	91 - 95%	96 - 99%	100% et +

b. Performance en entraînement (max 16 pts)

La performance en entraînement de l'athlète est renseignée à l'aide du questionnaire de performance à l'entraînement, via 8 items spécifiques. Pour chaque item, les deux entraîneurs responsables (si possible, afin d'obtenir une meilleure vision du comportement de l'athlète) doivent cocher l'affirmation qui correspond le mieux au comportement de l'athlète à l'entraînement en général. Les affirmations apportent de 0,5 à 2 points. Le total apporte les points PISTE tels quels.

c. Performance dans le cadre de tests spécifiques au sport concerné (max 15 pts)

La performance dans le cadre de tests spécifiques lors de la journée de test PISTE (TDAY) porte sur les domaines de compétences physiques et techniques des athlètes. Les acrobaties au sol et au trampoline, les éléments de gymnastique, la condition physique générale et spécifique ainsi que la souplesse sont évalués au travers de 30 exercices selon les catégories T1, T2, T3 et T4. Chaque exercice peut rapporter au maximum 5 points pour une exécution parfaite. Le total de points obtenu est reporté dans le tableau des résultats PISTE à une décimale décalée (ex. 134 pts = 13,4).

3. Psyché

a. Motivation à la performance (max 5 pts)

La motivation à la performance d'un athlète est calculée à l'aide du test LEMOVIS, développé par des chercheurs en psychologie de la performance sportive de l'Université de Berne. Trois domaines sont investigués : l'initiative personnelle, l'orientation vers la réussite et la volonté de performance. Afin d'ajuster les échelles de score du test à nos échelles de points PISTE, le barème suivant est appliqué.

Âge	Points	1	2	3	4	5
< 16 ans	Score total de	2,5 - 4	4 - 5,5	5,5 - 7	7 - 8,5	8,5 - 12
> 16 ans	Score total de	3,5 - 5	5 - 6,5	6,5 - 8	8 - 9	9 - 12

4. Capacité de résistance

a. Aux niveaux physique et psychique (max 4 pts)

La capacité de résistance de l'athlète est mesurée à travers les items n°1 et n°6 du questionnaire de performance à l'entraînement et apportent respectivement de 0,5 à 2 points par item.

5. Conditions anthropométriques

a. Spécifiques au sport concerné (non pris en compte)

La taille de l'athlète, sa hauteur de portée, son poids, sont pour l'instant des indicateurs exclus du concept PISTE Diving et n'influencent pas le processus de sélection des athlètes.

6. Biographie de l'athlète

a. Âge d'entraînement, volume d'entraînement (max 4 pts)

L'âge d'entraînement et le volume d'entraînement sont des indicateurs renseignés dès l'inscription au test PISTE dans les colonnes « actif depuis » et « volume d'entraînement hebdomadaire ». Ces données sont ensuite mises en correspondance avec le concept FTEM Diving.

L'attribution des points pour l'âge d'entraînement se fait de la manière suivante :

Âge d'entraînement	Points	0-2 ans	2-4 ans	4-6 ans	6-8 ans	8 ans et plus
< 16 ans	Score total de	2	2	1,5	1	0,5
> 16 ans	Score total de	2	1,5	1	0,5	0

L'attribution des points pour le volume d'entraînement se fait selon la différence négative vis-à-vis du nombre d'heures d'entraînement recommandées sur le concept FTEM, de la manière suivante :

Volume d'entraînement	Points	= ou > FTEM	0-2h< FTEM	5-2h< FTEM	8-5h< FTEM	Plus de 8< FTEM
< 16 ans	Score total de	2	2	1,5	1	0,5
> 16 ans	Score total de	2	1,5	1	0,5	0

b. Entourage (max 2 pts)

L'entourage de l'athlète (famille, scolarité, etc.) est un indicateur renseigné par l'outil « Tool_Umfeld » mis-à-disposition par SO. Les coaches responsables attribuent aux-mêmes les points selon leur connaissance du milieu scolaire de l'athlète et du soutien familial ressenti.

7. Autres critères spécifiques au sport concerné

a. Qualité de plongeon (max 5 pts)

La qualité générale d'exécution d'un athlète est calculée pour chaque hauteur (tremplins de 1m et 3m, plateforme, HD) sur la base des moyennes obtenues pour chaque concours WA renseignés dans le tableau des résultats de la saison écoulée. Cette moyenne générale est ensuite comparée à la moyenne idéale indiquée dans le tableau des points, moyennes de qualité et difficultés de référence.

Tableau de la qualité idéale moyenne selon âge 2024										
Catégorie	Juniors D			Juniors C		Juniors B		Juniors A		
Âge (ans)	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1m	5,5	6,0	6,5	5,5	6,0	6,0	6,5	6,0	6,5	7,0
3m	5,5	6,0	6,5	5,5	6,0	6,0	6,5	6,0	6,5	7,0
Plateforme				5,5	6,0	6,5	7,0	6,5	7,0	7,5
Points	1		2		3		4		5	
	61-70%		71-80%		81-90%		91-100%		plus de 100%	

b. Difficulté du programme de concours (max 5 pts)

La difficulté du programme de concours d'un athlète est calculée pour chaque hauteur (tremplins de 1m et 3m, plateforme, HD) sur la base du total des degrés de difficulté du programme pour chaque concours WA renseignés dans le tableau des résultats de la saison écoulée. Ce total est ensuite comparé au total de difficulté idéal indiqué dans le tableau des points, moyennes de qualité et difficultés de référence.

Tableau de la difficulté idéale (DD du programme de concours) selon âge 2024										
Catégorie	D 6 Plongeurs						C 7 ou 8 Plongeurs			
Âge (ans)	9		10		11		12		13	
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
1m	9,8	9,4	10,3	9,9	10,8	10,4	15,0	12,6	16,4	13,8
3m	10,6	9,8	11,1	10,3	11,6	10,8	16,4	13,4	17,8	14,6
Plateforme							13,6	10,2	15,0	11,4
Catégorie	B 8 ou 9 Plongeurs				A 9 ou 10 plongeurs					
Âge (ans)	14		15		16		17		18	
Sexe	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
1m	18,4	15,6	19,0	16,6	21,2	18,6	22,3	18,8	24,2	19,0
3m	20,2	18,0	21,5	19,0	22,8	20,2	23,8	20,8	25,0	21,6
Plateforme	17,7	14,7	19,0	15,9	22,0	18,0	23,0	18,8	24,0	19,6
Points	1		2		3		4		5	
	60-75%		76-85%		86-95%		96-100%		plus de 100%	

c. Intégration des athlètes High Diving

Les athlètes de High Diving peuvent être inclus dans le processus de suivi PISTE Diving en catégorie T4, avec une spécialisation reconnue, dès l'âge des catégories B et A High Diving, soit un an plus tard que les catégories classiques WA. Le tableau de référence des points suivant est utilisé pour évaluer les résultats en compétition des athlètes ainsi que la difficulté de leur programme de concours. Le reste des indicateurs à renseigner est strictement le même que pour tout athlète suivi par Swiss Aquatics Diving. Les athlètes spécialisés en High Diving ne peuvent intégrer que le cadre régional juniors.

Tableau de référence des DD et points selon âge High Diving 2024										
Catégorie	Juniors B		Juniors A			Juniors B		Juniors A		
Fillles	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19
12 - 15m	10,2	10,4	10,6	10,8	11,0	180	200	220	240	260
20m	10,6	10,9	11,3	11,5	11,8	200	220	240	260	280
Garçons	15	16	17	18	19	15	16	17	18	19
12 - 15m	10,4	10,8	11,2	11,6	12,0	220	240	260	280	300
20m	12,4	12,8	13,2	13,6	14,0	240	260	280	300	320
27m				14,4	14,8				300	340
Points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DD	60-75%	76 - 85%	86-95%	96-100%	> 100%					
Individuel	56-60%	61-65%	66-70%	71 - 75%	76 - 80 %	81 - 85%	86 - 90%	91 - 95%	96 - 99%	100% et +

En résumé, les domaines et indicateurs sont évalués, renseignés et notés pour tout-e athlète comme suit :

Domaines	Indicateurs	Outils	Pts max	Informations par	Saisie résultats
Développement	Augm. De la perf.	Personal Online Doc.	9	Coaches club	Chef de la relève
Performance actuelle	Compétition	Personal Online Doc.	30/40		
	Entrainement	Questionnaire entr.	16		
	Spécifique	PISTE testing day	15	SAD	
Psyché	Motivation à la perf.	LEMOVIS SO	5	Coaches club	
Résistance	Physique et psychique	Questionnaire entr.	4		
Biographie	Âge et volume d'entr.	Inscriptions PISTE	4		
	Entourage	Tool_Umfeld SO	2		
Spécifique	Qualité	Personal Online Doc.	5		
	Difficulté	Personal Online Doc.	5		

Critères de sélection dans le cadre régional et le cadre national juniors

Remarque : ces critères sont valables pour évaluer la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, donnant lieu aux sélections pour la saison 2024/2025.

L'évaluation finale selon les critères et indicateurs PISTE comprend un total maximal de points, selon les 6 domaines de critères retenus, pondérés différemment. Ces domaines sont pondérés une première fois par le sous-total de points atteignables, puis selon la catégorie d'âge, en fonction de l'importance que revêt le domaine à ce moment de la carrière de l'athlète.

Les critères d'exigence sont les suivants :

- **Cadre régional et cadre régional High Diving** : l'athlète doit
 - être en possession d'une licence valable émise par la fédération Swiss Aquatics Diving
 - avoir participé à un Championnat Suisse de la relève (Hiver ou Été) dans une des deux disciplines individuelles olympiques au minimum (ne s'applique pas aux high divers)
 - avoir proposé une liste de plongeon d'au moins 85% de la difficulté idéale selon référence
 - avoir démontré une moyenne des performances correspondant au moins à 70% des points de référence (meilleures deux disciplines individuelles)
 - atteindre le minimum de points du barème PISTE correspondant à l'année de naissance

- **Cadre national** : au-delà de la *nationalité suisse*, l'athlète doit
 - être en possession d'une licence valable émise par la fédération Swiss Aquatics Diving
 - avoir participé aux Championnat Suisse de la relève (Hiver et Été) dans deux disciplines individuelles au minimum
 - avoir présenté une liste de plongeon d'au moins 95% de la difficulté idéale selon référence
 - avoir démontré une moyenne des performances individuelles correspondant au moins à 85% des points de référence (meilleures deux disciplines individuelles)
 - atteindre le minimum de points du barème PISTE correspondant à l'année de naissance

Le total des points obtenus selon les trois grands domaines (indicateurs BIO, indicateurs PERF et résultat de la journée de test piste) ainsi que la situation particulière de chaque athlète sont pris en compte afin de décider de l'appartenance à l'un des cadres. Le barème PISTE des points minimums à obtenir selon l'âge est fixé ainsi :

Catégorie	D			C		B		A		
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Année										
Âge en 2024	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Pts cadre rég.	60	60	60	60	60	65	65	65	65	65
Pts HD rég.							50	50	55	55
Pts cadre nat.					70	75	75	75	75	75
Maximum	<u>95</u>	<u>95</u>	<u>95</u>	<u>105</u>						

L'application stricte des critères ci-dessus peut être adaptée selon des cas particuliers (blessure importante lors de la saison écoulée, transfert de discipline, talents particuliers etc.) par le comité de sélection de Swiss Aquatics Diving. Les cas particuliers sont discutés tout d'abord entre le chef de la relève et l'entraîneur responsable de club concerné, puis par le comité de sélection afin de statuer sur une éventuelle sélection ou non, toujours en considérant les intérêts de l'athlète et de Swiss Aquatics Diving.

Le comité de sélection de Swiss Aquatics Diving valide la proposition de sélection des cadres de la saison suivante par le Chef de la relève, après saisie de tous les résultats PISTE de la saison en cours. Swiss Olympic donne ensuite son accord, sujet à de potentielles modifications ou ajustements, et délivre les cartes Talent régionales et nationales. Autant Swiss Aquatics Diving que Swiss Olympic se réservent le droit de valider ou non la sélection d'un-e athlète dans les cadres, tout comme son exclusion si les critères ne sont plus remplis, ou que des comportements contrevenant à l'éthique sportive se produisent.

Les quotas maximums sont fixés par Swiss Olympic à 20 Talent Card nationales et 40 Talent Card régionales. Si ces quotas sont atteints, le classement des athlètes selon le barème PISTE détermine les athlètes qui seraient en dehors du quota. En cas d'« égalité » dans le classement, le critère faisant foi est le classement des points du domaine PERF. En cas de dernier recours pour départager deux athlètes, la comparaison directe aux derniers Championnats Suisses de la Relève sera prise en considération.

Carouge, le 15 Février 2024



Maël Mülhauser
Chef de la relève
Swiss Aquatics Diving